

**Règles de participation et de composition des Equipes Mixtes** (appellation ISSF Mixed Team)

**Championnats de France de Tir Pistolet/Carabine 10 m saison 2018-2019**

Creil, mercredi 3 octobre 2018

**1 - Résumé des principales modifications du règlement de Gestion Sportive pour la saison 2018/2019** (source FFTIR/DTN 2018/2019 10/09/2018).

**Pistolet et Carabine 10 m :**

- Mise en place des épreuves mixtes par équipe. Les principes de qualification seront les suivants :

- 2 catégories : jeunes (cadets et juniors) et Seniors et Dames (S1 et D1)

- 2 équipes de club par catégorie maximum

- Equipes inscrites avant le championnat régional

- Prise en compte des 40 1er coups de match du championnat régional individuel

- Mise en place d'un quota de qualification de 42 équipes par catégorie

- Equipes modifiables entre le régional et le championnat de France

- Une seule série de qualification par catégorie sur le championnat de France

- Pas de limitation du nombre de tireurs de Haut-Niveau

**2 – Précisions apportées par Monsieur le Président de la Ligue de Tir de Picardie** (Courrier du Président de Ligue de Tir de Picardie, Monsieur Patrick Gris, en date du 2 octobre 2018).

* Pour cette saison il n’y a pas d’échelon départemental.
* En Adultes : si un tireur veut participer aux équipes mixtes, il doit se surclasser dès les Départementaux.

**3 – Règles de composition des Equipes Mixtes**

Pour définir la composition des Equipes Mixtes Jeunes et Adultes qui représenteront l’ASTir Creil aux prochains Championnats de France de Tir Pistolet/Carabine 10 m, le Comité Directeur de l’ASTir Creil a validé le lundi 1 octobre 2018 les règles suivantes :

3.1 – Les personnes souhaitant participer à la sélection des tireurs pour la composition des Equipes Mixtes Jeunes et Adultes, Pistolet et Carabine, doivent faire acte de candidature auprès des responsables des engagements de l’ASTir Creil.

3.2 - Equipes Mixtes Pistolet Jeunes (cadets/juniors) et Adultes (Seniors 1/Dames 1)

- Les tireurs réalisant une moyenne d’au moins 555 points en catégorie Adultes et 550 points en catégorie Jeunes sur les championnats Oise et Picardie seront qualifiés d’office pour le Mixed Team. Si plus de 2 tireurs hommes ou femmes réalisent ce minimum, les 2 meilleures moyennes seront retenues.

- L’équipe sera complétée par une sélection des tireurs sur l’addition du CN de Creil et des championnats Oise et Picardie.

3.3 - Equipes Mixtes Carabine Jeunes (cadets/juniors) et Adultes (Seniors 1/Dames 1)

- Les tireurs réalisant une moyenne d’au moins 590 points en catégorie Adultes et 590 points en catégorie Jeunes sur les championnats Oise et Picardie seront qualifiés d’office pour le Mixed Team. Si plus de 2 tireurs hommes ou femmes réalisent ce minimum, les 2 meilleures moyennes seront retenues.

- L’équipe sera complétée par une sélection des tireurs sur l’addition du CN de Creil et des championnats Oise et Picardie.

La Présidente de l’ASTir Creil,

Sandrine Goberville